

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.11.2021

Le 03.11.2021, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 16/11/2021 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Étaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Brigitte HARLAUX – Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à Frédéric Elu
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier Lenne
Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean Marc Bernard
Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane Denorme

Absent(e) :

François LO PRESTI.

ORDRE DU JOUR :

- Délégation du conseil municipal donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la convention d'occupation précaire concernant le bâtiment 9, place de la mairie à Sebourg ;
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Frédéric ELU

Après lecture, le compte rendu de la séance du 21.10.21 a été approuvé. Néanmoins, Mme Bussignies demande d'y rajouter les réponses apportées aux questions posées par les Elus de 'Sebourg Ensemble'.

Devenir et Affectation du local de l'ancienne boulangerie : M le Maire précise que ce local a été acheté par les fonds propres de la commune par la municipalité précédente, et qu'étonnamment aucune subvention n'a été demandée à cette fin malgré les différentes possibilités d'aides qui s'offrent aux communes dans ce cadre. Aujourd'hui, une demande de subvention auprès de Valenciennes Métropole pourrait être sollicitée si un boulanger venait à occuper l'ensemble des locaux ceci afin de remettre aux normes ce bâtiment et pour des travaux non ciblés. Les équipements, l'agencement et l'aménagement de ce bâtiment resteront de la compétence du métier qui s'y installera. Et donc pour l'instant aucun délai n'est prescrit. A ce jour, un boulanger s'est montré très intéressé pour reprendre dans un premier temps l'espace commercial.

Vitesse à 30km/h : M le Maire répond que ce projet est toujours d'actualité. Une consultation publique, dont la forme reste à définir au vu de l'évolution de la pandémie, aura lieu. La pose d'une signalisation horizontale de lignes continues et discontinues dans certaines rues du village est prévue.

Projets environnementaux pour la commune : M. le Maire indique que les projets environnementaux ne se limitent pas à la communication mais fait l'objet d'un engagement concret et fort de la part de la municipalité.

>M. Lenne informe l'assemblée qu'il va prochainement rencontrer Valenciennes Métropole pour le compost, concernant les déchets, dans un 1^{er} temps concernant ceux de la cantine. la municipalité s'est engagée sur le tri sélectif de ses déchets qui n'avait jusqu'alors jamais été fait.

>M le Maire rappelle la création de réseaux d'assainissement d'eaux pluviales en plusieurs points de la commune par Noréade, les travaux de rénovation énergétique, d'isolation et le remplacement du moyen de chauffage énergivore dans certains bâtiments communaux.

>Les projets futurs s'engagent sur la rénovation énergétique de la salle de sports et l'étude de faisabilité technique et financière de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

>L'information sur le zéro déchet, le compostage, etc, est fait par Valenciennes Métropole et la municipalité relaye très régulièrement leurs informations. Il faut rappeler que les conseils en

*économies d'énergie et énergies renouvelables ne sont pas de la responsabilité de la commune. L'Etat et l'Ademe sont les principaux interlocuteurs de la population en la matière.
>M le Maire va demander aux responsables d'Écovalor, l'usine d'incinération et de valorisation des déchets de St Saulve, la possibilité de visiter les lieux pour les sebourgeois intéressés.*

Les coulées de boue des derniers orages : M. Le Maire a récemment pris contact avec les riverains de la rue de Rombies ; les courriers-réponses arrivent en mairie- Il souhaite trouver une solution, en s'aidant des services de Valenciennes Métropole.

COMMERCES LOCAUX

Délégation de signatures

Après en avoir discuté, l'Assemblée donne, à l'unanimité, délégation à M. Le Maire pour l'autoriser à signer la convention d'occupation précaire concernant le bâtiment 9 place de la mairie à Sebourg.

Cette location précaire est autorisée jusqu'au 08.11.2022.

Interviendront ensuite la signature et la fixation d'un loyer pour un bail commercial, ou éventuellement la vente du bâtiment, ce qui fera l'objet de questions à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Montant du loyer en bail commercial

Après en avoir discuté, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, le montant d'un loyer de l'ordre de 500 à 600.00 euros mensuels pour le bail commercial.

LE MAIRE
Bruno CELLIER

